



Envoyé en préfecture le 23/09/2022

Reçu en préfecture le 23/09/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 045-214502858-20220629-ANNEXE2022292-CC



## CONVENTION DE PARTENARIAT

### ENTRE :

**La Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Centre,**

**Société coopérative de crédit à capital variable, ayant son siège social Place de l'Europe, 105 rue du Faubourg Madeleine 45990 ORLEANS Cedex 9**

**Immatriculée au RCS ORLEANS sous le numéro SIREN 306 487 331 , NACE 6419Z**

**Représentée par Isabelle Ogée, Directrice Générale, ayant tous pouvoirs à cet effet.**

**Ci-après désignée le « Crédit Mutuel »**

### ET :

**• La Ville de Saint Jean de la Ruelle située au 71 rue Charles Beauhaire, 45 140 SAINT-JEAN DE LA RUELLE**

**Représentée par Christophe CHAILLOU, Conseiller Départemental-Maire de Saint Jean de la Ruelle,**

**Ci-après dénommée « Ville de Saint Jean de la Ruelle»,**

### IL A ETE CONVENU ET RAPPELE CE QUI SUIT :

#### **Le Crédit Mutuel**

Banque mutualiste, le Crédit Mutuel accompagne les porteurs de projets culturels. Le Crédit Mutuel « donne le La » sur de nombreux festivals de plus ou moins grande envergure notamment.

Implanté à Saint-Jean de la Ruelle, juste à l'entrée de la rue Bernard Million, la banque rejoint les valeurs sociales de la commune, valeurs d'autant plus importantes sur le territoire. Le Crédit Mutuel se veut être la banque de tous, accompagnant aussi la clientèle fragile et souhaite être une banque de proximité, implantée sur son territoire.

Ses valeurs en matière d'écologie et d'équité, d'égalité femmes-hommes rejoignent également l'esprit de la commune de Saint-Jean de la Ruelle d'une part et les impulsions données à la saison culturelle et au Grand Unisson d'autre part.

Le Crédit Mutuel souhaite accompagner ses partenaires, au-delà d'une simple aide financière. La banque fait preuve d'une volonté d'échange, de travail commun, de soutien aux actions de son partenaire.

Le Crédit Mutuel cherche à toucher une large audience et à soutenir le développement culturel, en participant à la découverte culturelle, notamment en offrant des places de spectacles.

*SD*

## **La commune de Saint-Jean de la Ruelle**

Forte d'une volonté de développement culturel ancrée dans son ADN, la commune encourage la mixité sociale, la rencontre de plusieurs publics et cultures, le lien intergénérationnel, et bien sûr la découverte musicale et culturelle.

Ainsi, les actions des différents pôles de la ville : social, éducatif, culturel, convergent vers les mêmes objectifs.

La saison culturelle s'articule autour d'une programmation principalement musicale. Que ce soient des concerts ou des spectacles pluridisciplinaires mêlant différents arts à la musique, les projets présentés vont s'adresser à différents types de publics.

Spectacles familiaux, concerts, jeune public, représentations dédiées aux scolaires, présentation du travail des élèves du conservatoire, l'éclectisme de la saison répond à un besoin de diversité sur le territoire, tout en assurant une cohérence.

En parallèle, des spectacles, des résidences sont organisées. Elles ont pour but de soutenir la création artistique, que ce soit pour des compagnies locales ou pour des groupes d'autres régions. Ces résidences sont l'occasion pour le public de découvrir les comédiens ou musiciens et le monde du spectacle d'une autre manière, notamment lors de filages ou de rencontres organisées à la sortie des résidences (à L'Unisson ou dans d'autres structures municipales).

Enfin, l'Unisson sort de ses murs l'été pour rejoindre la programmation Vive l'été et proposer 4 spectacles en plein air, le jeudi soir à 19h, de mi-juillet à mi-août. Les spectacles ont alors une vocation encore plus marquée à toucher un large public.

## **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet d'établir les bases du partenariat entre les parties, de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Saint Jean de la Ruelle assurera la présence et la promotion du Crédit Mutuel et de définir les conditions techniques et financières de la participation du Crédit Mutuel auprès de la Ville de Saint Jean de la Ruelle.

## **ARTICLE 2 – DETERMINATION ET DEFINITION DES DROITS, AVANTAGES ET GARANTIES CONSENTIS À LA SOCIETE**

### **2.1. Obligations de la Ville de Saint Jean de la Ruelle**

- *Engagements de L'Unisson*
  - Présentation d'un calicot de type roll-up déplaçable « Le Crédit Mutuel donne le LA », en harmonie avec les couleurs de la banque et de L'Unisson, dans le hall de L'Unisson.
  - Places exonérées pour le Crédit Mutuel pour 2 spectacles dans la saison, choisis en commun (à raison de 20 places par spectacle).
  - Accueil d'un moment VIP 1 ou 2 fois par saison en corrélation avec un spectacle présenté dans la saison culturelle.
  - Logo sur la plaquette de saison et sur les affiches des spectacles.
- *Engagements à l'occasion du Grand Unisson*
  - Pose d'une banderole « Le Crédit Mutuel donne le LA » sur le site du festival.
  - Dépôt de brochures de la banque sur le stand de la ville.
  - Logo sur le programme du festival et sur les affiches.

## 2.2. Obligations du Crédit Mutuel

Le Crédit Mutuel s'engage à valoriser dans la mesure du possible et toujours en accord avec le directeur de caisse, l'événement dans la Caisse de St Jean de la Ruelle et à citer le partenariat dans ses pages Facebook régionales.

- *Engagements du Crédit Mutuel*
  - Relai de communication en interne et auprès des sociétaires, via différents moyens et notamment les réseaux sociaux.
  - Affichage des plaquettes de saison, des programmes du festival et des affiches dans les points de vente.
  - Temps dédié à une réflexion de communication commune et adaptée.
  - Valorisation du partenariat et de l'action culturelle de la commune.
  - Proposition de « goodies » adaptés au moment du festival, voire pour la saison (bouteilles réutilisables, petits Toby (peluches), etc.)

## ARTICLE 3 – PARTICIPATION

En contrepartie des droits, avantages et garanties consentis au Crédit Mutuel dans le cadre de la présente convention, le Crédit Mutuel s'engage à apporter à la Ville de Saint Jean de la Ruelle une participation financière forfaitaire de 3 000 € TTC pour l'année 2022, incluant le Grand Unisson et la saison culturelle.

La Ville de Saint Jean de la Ruelle adressera au Crédit Mutuel une facture payable par virement dans les 30 jours de sa réception.

## ARTICLE 4 – DUREE

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, du 1<sup>er</sup> juin 2022 au 31 mai 2023.

Cette convention n'est pas susceptible de tacite reconduction. Toute reconduction du partenariat devra faire l'objet d'un bilan et d'une nouvelle convention.

## ARTICLE 5 – RESILIATION

Il est expressément convenu qu'en cas d'inexécution et/ou violation de l'une quelconque des obligations mises à la charge de l'une ou l'autre des parties par la présente convention, la partie lésée sera en droit de procéder à sa résiliation anticipée trente jours après l'envoi d'une mise en demeure d'exécuter, signifiée à la partie défaillante par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet.

Si la rupture de la convention intervient pour un fait imputable à la Ville de Saint Jean de la Ruelle, la Ville de Saint Jean de la Ruelle s'engage à effectuer le reversement de la participation financière au prorata du temps restant à courir à compter de la constatation de la non-exécution de l'une des présentes dispositions, nonobstant toute demande de dommages-intérêts que le Crédit Mutuel se réserve de réclamer devant les tribunaux.



## **ARTICLE 6 – LITIGES**

Tous les litiges auxquels la présente convention pourra donner lieu, tant pour sa validité que pour son interprétation, l'inexécution ou la résiliation seront soumis au tribunal compétent du siège social du Crédit Mutuel

Fait à Saint Jean de la Ruelle, le  
En deux exemplaires originaux



**La Ville de Saint Jean de la Ruelle,**

Représentée par Christophe CHAILLOU  
Conseiller Départemental du Loiret  
Maire de Saint Jean de la Ruelle

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Chailou'.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Isabelle Ogee'.

**Le Crédit Mutuel,**

Représenté par Isabelle OGEE  
Directrice Générale